

[Ville], le [DATE]

GUIDE PRATIQUE : RASSEMBLER SES PREUVES AVANT RECouvreMENT

1. Pourquoi ce protocole ?

En l'absence de contrat écrit signé, votre créance reste recouvrable en droit français car la preuve commerciale est libre (art. L.110-3 C.com.). Ce protocole vous aide à constituer un dossier solide.

2. Checklist des preuves à rassembler

- ☐ Tous les emails échangés avec le client (commande, validation, livraison, réclamations)
- ☐ Captures d'écran SMS / WhatsApp / messageries (horodatées)
- ☐ Devis envoyé sans opposition formelle dans le délai prévu
- ☐ Bon de livraison, PV de réception, rapport de fin de mission
- ☐ Photos du chantier / de la livraison / de la prestation réalisée
- ☐ Relevé de compte montrant un acompte reçu
- ☐ Témoignages écrits de tiers présents
- ☐ Facture envoyée non contestée dans le délai (30 jours en B2B)
- ☐ Publications sur les réseaux sociaux mentionnant la prestation

3. Mise en forme du dossier

Classez vos preuves de manière chronologique et numérotez chaque pièce :

Pièce n°	Type de preuve	Date	Description	Valeur (1-3)
P-001				
P-002				
P-003				

4. Que faire de ce dossier ?

- Le transmettre à DCN Recouvrement avec la mise en demeure
- L'enregistrer sur un support sécurisé (cloud + physique)
- Ne jamais supprimer les échanges originaux
- Faire constater les preuves numériques par un commissaire de justice si la créance est importante (>1000 €)

Note : Contactez DCN Recouvrement (dcn-recouvrement.fr) pour une analyse gratuite de votre dossier même sans contrat écrit.

Le Créancier

[Nom et prénom]

[Qualité / Fonction]

(Signature et cachet le cas échéant)